



APPEL A CANDIDATURE · CAHIER DES CHARGES

Évaluation externe de la qualité des établissements et services

Association des Œuvres Sociales du Saint Ponais

20 nov. 2026 · 12h

Date limite de remise des offres

10 ESSMS

Un seul organisme évaluateur

30 juin 2027

Fin de la mission

QUI SOMMES-NOUS ?

01 Présentation de l'association

L'association des œuvres sociales du St Ponais, dont le siège est situé à Saint-Pons-de-Thomières (Hérault), est une association loi 1901 qui intervient dans le champ de la protection de l'enfance. Elle exerce des missions de protection, d'éducation, de soutien à la parentalité et de médiation, confiées par le Département de l'Hérault.

Elle accompagne près d'une centaine d'enfants et de jeunes âgés de 3 à 21 ans, ainsi que leurs familles, avec plus d'une centaine de professionnels. Son action s'appuie sur un projet associatif fondé sur trois valeurs, la laïcité, l'humanisme et la citoyenneté, et sur quatre piliers : la bientraitance, la médiation, l'action éducative et la professionnalisation.

3 VALEURS

Laïcité · Humanisme · Citoyenneté

4 PILIERS

Bientraitance · Médiation · Action éducative · Professionnalisation

L'association est engagée dans une démarche de réécriture de ses projets d'établissements et de services, ainsi que de réactualisation de son projet stratégique. L'évaluation externe s'inscrit dans cette dynamique d'amélioration continue de la qualité.

CE QUE NOUS RECHERCHONS

02 Objet de la consultation et cadre réglementaire

La présente consultation vise à sélectionner un organisme évaluateur chargé de réaliser l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) gérés par l'association, conformément à l'article L.312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

L'évaluation sera conduite selon le cadre fixé par la Haute Autorité de santé :

- Le **référentiel national d'évaluation de la qualité des ESSMS** publié par la HAS en mars 2022 (3 chapitres, 9 thématiques, 42 objectifs, 157 critères), dans sa version en vigueur à la date de l'évaluation
- Le **manuel d'évaluation** et la **procédure d'évaluation** de la HAS ;
- Les **trois méthodes** prévues : l'accompagné traceur, le traceur ciblé et l'audit système ;
- Une périodicité de **cinq ans**, selon la programmation arrêtée par le Département de l'Hérault.

PREREQUIS DU CANDIDAT

Le candidat doit être un **organisme accrédité par le COFRAC** pour l'évaluation des ESSMS et inscrit sur la plateforme **Synaé** de la HAS. Le rapport d'évaluation sera déposé sur Synaé et transmis à l'autorité ayant délivré l'autorisation ainsi qu'à la HAS. Les résultats sont désormais publiés sur Qualiscope.

Sources : [HAS – Mettre en œuvre l'évaluation des ESSMS](#)

OU ?

03 Périmètre de l'évaluation

L'évaluation porte sur l'ensemble des établissements et services de l'association, soit dix structures. L'association souhaite confier la mission à **un seul organisme évaluateur**, afin de garantir une approche coordonnée et une lecture globale de la qualité de l'accompagnement. Chaque ESSMS fera néanmoins l'objet d'un rapport d'évaluation distinct, conformément à la réglementation.

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	TYPE D'ACCOMPAGNEMENT	CAPACITE AUTORISEE	LIEU
Internat 1 – Groupe D	Hébergement collectif (MECS)	9 places	St Pons
Internat 2 – Groupe B	Hébergement collectif (MECS)	11 places	St Pons
Internat 3 – Groupe C	Hébergement collectif (MECS)	10 places	St Pons
Internat 4 – Groupe A	Hébergement collectif (MECS)	10 places	St Pons
Internat 5 – Groupe Gafets	Hébergement collectif (MECS)	6 places	Azillanet
Internat 6 – Groupe Combecaude	Hébergement collectif (MECS)	6 places	Saint-Chinian
Internat 7 – Groupe le Jaur	Hébergement collectif (MECS)	6 places	St Pons
Service de milieu ouvert (SAP / SAF)	Accompagnement à domicile, soutien à la parentalité et accompagnement familial	30 mesures	St Pons

ÉTABLISSEMENT OU SERVICE	TYPE D'ACCOMPAGNEMENT	CAPACITE AUTORISEE	LIEU
Unité familiale	Accueil de type familial	—	St Pons
Service de visites médiatisées	Rencontres parents-enfants en présence d'un tiers	290 mesures	St Pons

Liste des autorisations (numéros FINESS)

MECS / SAP / SAF : **FINESS 340 782 291**

Unité familiale : **FINESS 340 020 809**

COMMENT ?

04 Attendus méthodologiques

L'organisme évaluateur appliquera la méthodologie de la HAS. L'association attend en outre une démarche adaptée aux spécificités de la protection de l'enfance et à son contexte.

- ✓ **Participation des personnes accompagnées** : recueillir la parole des enfants, des jeunes et de leurs familles, avec des modalités adaptées à leur âge et à leur situation, notamment dans le cadre de l'accompagné traceur.
- ✓ **Implication des professionnels** : associer toutes les fonctions (éducateurs, maîtresses de maison, veilleurs de nuit, psychologues, services généraux, cadres), ainsi que les instances représentatives du personnel.
- ✓ **Prise en compte des partenaires** : envisager des échanges avec l'Aide sociale à l'enfance, et le cas échéant avec les partenaires du soin et de la scolarité.
- ✓ **Approche transversale** : identifier les points communs aux différents ESSMS (gouvernance, ressources humaines, politique de bientraitance, gestion des risques) tout en restant attentif aux spécificités de chaque service.
- ✓ **Spécificités du public** : tenir compte de la complexité croissante des situations accueillies, dont une part importante d'enfants bénéficiant d'une reconnaissance MDPH.
- ✓ **Contexte territorial** : intégrer l'implantation rurale des structures dans l'organisation des visites.
- ✓ **Articulation avec les démarches en cours** : s'appuyer sur l'autoévaluation, le plan d'amélioration de la qualité et la réécriture des projets d'établissements.

L'évaluation devra être conduite dans une posture bienveillante et constructive, en valorisant les points forts autant qu'en identifiant les axes d'amélioration. L'évaluateur respectera strictement la confidentialité et le secret professionnel attachés aux situations des enfants.

CE QUE NOUS ATTENDONS

05 Livrables attendus

1	Un plan d'évaluation par ESSMS, établi avec l'association avant les visites (calendrier, personnes rencontrées, choix des accompagnés traceurs).
2	Une réunion de lancement avec la direction et l'équipe de cadres.
3	Un rapport d'évaluation par ESSMS, conforme au modèle de la HAS, déposé sur la plateforme Synaé.
4	Une synthèse transversale à l'échelle de l'association, mettant en évidence les points forts communs et les axes d'amélioration prioritaires.
5	Une restitution orale auprès de la direction et du conseil d'administration, et une présentation adaptée à l'ensemble du personnel.

L'association disposera d'un temps d'échange sur le projet de rapport avant sa version définitive, conformément à la procédure de la HAS.

QUAND ?

06 Calendrier

Le rapport d'évaluation de chaque ESSMS doit être transmis au Département de l'Hérault en **juillet 2027**. L'ensemble de la mission, visites et rapports définitifs compris, devra donc être achevé **au plus tard le 30 juin 2027**. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

PHASE 1 — CONSULTATION	
19 octobre 2026	Diffusion de l'appel à candidatures.
6 novembre 2026	Date limite des questions des candidats.
20 novembre 2026, 12h	Date limite de remise des offres.
Fin novembre 2026	Analyse des offres.
1 ^{re} quinzaine de décembre 2026	Audition des candidats présélectionnés.
18 décembre 2026	Choix de l'organisme évaluateur.
Début janvier 2027	Notification et signature du contrat.
PHASE 2 — REALISATION DE L'EVALUATION	
Janvier 2027	Réunion de lancement et élaboration des plans d'évaluation.
Février à avril 2027	Visites d'évaluation dans les dix ESSMS.
Mai 2027	Remise des projets de rapports et échanges avec l'association.
Juin 2027	Rapports définitifs déposés sur Synaé, synthèse transversale et restitutions.

Juillet 2027

Transmission des rapports au Département de l'Hérault.

Le candidat s'engagera sur ce calendrier et précisera dans son offre le planning détaillé de ses interventions, ainsi que les moyens mobilisés pour le tenir, compte tenu du nombre de structures et de leur implantation rurale.

VOTRE PROPOSITION

07 Contenu de l'offre et critères de sélection

L'offre du candidat comprendra :

- ▶ La présentation de l'organisme et l'attestation d'accréditation COFRAC en cours de validité ;
- ▶ Les références en évaluation d'ESSMS, en particulier dans le champ de la protection de l'enfance ;
- ▶ La composition de l'équipe d'évaluateurs, leurs qualifications et expériences (CV) ;
- ▶ La méthodologie proposée, notamment les modalités de recueil de la parole des enfants et des familles ;
- ▶ Un calendrier prévisionnel d'intervention ;
- ▶ Une proposition financière détaillée par ESSMS (nombre de jours, coût journalier, frais de déplacement), ainsi que le coût global ;
- ▶ Une déclaration d'absence de conflit d'intérêts avec l'association.

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

CRITERE	PONDERATION
Méthodologie et participation des personnes accompagnées et des professionnels	35 %
Expérience en protection de l'enfance et qualification des évaluateurs	30 %
Prix	25 %
Calendrier et disponibilité	10 %

L'association se réserve la possibilité d'auditionner les candidats présélectionnés et de ne pas donner suite à la consultation.

POUR CANDIDATER

08 Modalités de réponse

Offres à adresser par courriel avant le **20 novembre 2026 à 12h** à :

Association des Œuvres Sociales du Saint Ponais

À l'attention de M. Idir KEROUANI, Directeur

5, rue du Coustou – 34220 Saint-Pons-de-Thomières

✉ **direction@monoustal.fr**

Objet du courriel : « **Réponse à l'appel à candidatures – Évaluation externe des ESSMS** »

Les questions relatives à la consultation peuvent être adressées à la même adresse jusqu'au **6 novembre 2026**. Les réponses apportées seront communiquées à l'ensemble des candidats.

Sur demande, l'association pourra transmettre aux candidats les documents utiles à l'élaboration de leur offre : projet associatif, projets d'établissements et de services, dernier rapport d'évaluation, plan d'amélioration de la qualité.